REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE BARBAZAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21310045600010

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE GOURDAN MONTREJEAU

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: Budget Communal (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

 $[\]ensuremath{\text{(2)}}\ A\ renseigner\ uniquement\ pour\ les\ budgets\ annexes.$

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 12 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19 IV - Annexes (6) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20 Sans Objet A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet A4 - Etat des provisions Sans Objet A5 - Etalement des provisions Sans Objet A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet Sans Objet All - Etat des travaux en régie A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	28
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	30
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	31
D2 - Arrêté et signatures	32

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	COMMUNE DE BARBAZAN	CA
31045	Budget Communal	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	502
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	84
Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
702,89	658,44	753,05	710,74

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	637,57	0,00
2	Produit des impositions directes/population	114,27	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	728,84	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	28,78	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	96,02	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,15 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94,10 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,95 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

 $III-Les\ provisions\ sont\ (5)\ semi-budgétaires\ (pas\ d'inscriptions\ en\ recettes\ de\ la\ section\ d'investissement)\ .$

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

EXECUTION DO BODGET						
		DEPEN	SES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	325 588,98	G		369 343,32
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	53 045,66	Н		45 775,56
		+			+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si défi	•		(si excédent)	110 828,04
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si défi	21 167,97 cit)	J	(si excédent)	0,00
		=			=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	399 802,61	= G+H+I+J		525 946,92
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	К		0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L		0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L		0,00
DEOLU TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	325 588,98	= G+I+K		480 171,36
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	74 213,63	= H+J+L		45 775,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

= A+B+C+D+E+F

399 802,61

= G+H+I+J+K+L

525 946,92

TOTAL CUMULE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	loyés (ou restant à	employer)	
·		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	190 386,00	148 882,69	0,00	0,00	41 503,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 100,00	131 704,96	0,00	0,00	18 395,04
014	Atténuations de produits	821,00	760,00	0,00	0,00	61,00
65	Autres charges de gestion courante	36 750,00	34 433,47	0,00	0,00	2 316,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	378 057,00	315 781,12	0,00	0,00	62 275,88
66	Charges financières	4 200,00	4 123,96	0,00	0,00	76,04
67	Charges exceptionnelles	200,00	152,90	0,00	0,00	47,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,04				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	382 457,04	320 057,98	0,00	0,00	62 399,06
023	Virement à la section d'investissement (2)	32 568,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 531,00	5 531,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	38 099,00	5 531,00			32 568,00
	TOTAL	420 556,04	325 588,98	0,00	0,00	94 967,06
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
·		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	2 000,00	3 857,86	0,00	0,00	-1 857,86
70	Produits services, domaine et ventes div	24 300,00	23 289,50	0,00	0,00	1 010,50
73	Impôts et taxes	155 816,00	142 848,58	0,00	0,00	12 967,42
74	Dotations et participations	79 102,00	90 998,87	0,00	0,00	-11 896,87
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	44 562,73	0,00	0,00	-562,73
Т	otal des recettes de gestion courante	305 218,00	305 557,54	0,00	0,00	-339,54
76	Produits financiers	10,00	1,88	0,00	0,00	8,12
77	Produits exceptionnels	1 034,80	60 318,70	0,00	0,00	-59 283,90
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	306 262,80	365 878,12	0,00	0,00	-59 615,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 465,20	3 465,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 465,20	3 465,20			0,00
	TOTAL	309 728,00	369 343,32	0,00	0,00	-59 615,32
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 110 828,04				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 908,00	10 904,16	0,00	3,84
21	Immobilisations corporelles	14 691,00	14 446,30	0,00	244,70
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 599,00	25 350,46	0,00	248,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 800,00	24 230,00	0,00	-430,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	23 800,00	24 230,00	0,00	-430,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	49 399,00	49 580,46	0,00	-181,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 465,20	3 465,20		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	430,00	0,00		430,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	3 895,20	3 465,20		430,00
	TOTAL	53 294,20	53 045,66	0,00	248,54
	Pour information	(2) 21 167,97			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 400,00	12 644,78	0,00	-4 244,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 400,00	12 644,78	0,00	-4 244,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 400,00	6 431,81	0,00	-31,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	21 167,97	21 167,97	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00	0,00	0,00	430,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-34,80		0,00	
	Total des recettes financières	27 963,17	27 599,78	0,00	363,39
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	Il des recettes réelles d'investissement	36 363,17	40 244,56	0,00	-3 881,39
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	32 568,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 531,00	5 531,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	38 099,00	5 531,00		32 568,00
	TOTAL	74 462,17	45 775,56	0,00	28 686,61

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	148 882,69		148 882,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	131 704,96		131 704,96
014	Atténuations de produits	760,00		760,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 433,47		34 433,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	4 123,96 152,90 0,00	0,00 3 500,00 2 031,00 0,00	4 123,96 3 652,90 2 031,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	320 057,98	5 531,00	325 588,98
D (Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	tions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	24 230,00 0,00	0,00	24 230,00 0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			3 465,20	3 465,20
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	(9)	0,00 10 904,16 14 446,30 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 10 904,16 14 446,30 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
ļ	Dépenses d'investissement –Total		49 580,46	3 465,20	53 045,66
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				21 167,97

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

 $^{(4) \} Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.$

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 857,86		3 857,86
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	23 289,50		23 289,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	142 848,58		142 848,58
74	Dotations et participations	90 998,87		90 998,87
75 76 77 78 <i>7</i> 9	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	44 562,73 1,88 60 318,70 0,00	0,00 0,00 3 465,20 0,00 0,00	44 562,73 1,88 63 783,90 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	365 878,12	3 465,20	369 343,32
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			110 828,04

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	6 431,81 21 167,97	0,00	6 431,81 21 167,97
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	12 644,78	0,00 <i>0,00</i>	12 644,78 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	(9) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 3 500,00 0,00 0,00 0,00 2 031,00	0,00 0,00 3 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 031,00 0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	40 244,56	5 531,00	45 775,56
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)		Crédits emplo			
art (1)	. ,	Crédits ouverts		Charges	Restes à	Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	190 386.00	148 882,69	0.00	0.00	41 503,31
60611	Eau et assainissement	5 000,00	2 539,76	0,00	0,00	2 460,24
60612	Energie - Electricité	21 000,00	20 801,07	0,00	0,00	198,93
60621	Combustibles	1 500,00	1 440,72	0,00	0,00	59,28
60622	Carburants	500,00	467,09	0,00	0,00	32,91
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	2 051,51	0,00	0,00	448,49
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	6 609,20	0,00	0,00	3 390,80
60636	Vêtements de travail	500,00	457,82	0,00	0,00	42,18
6064	Fournitures administratives	500,00	310,13	0,00	0,00	189,87
6067 611	Fournitures scolaires	500,00 9 000,00	439,76 5 576,80	0,00 0,00	0,00 0,00	60,24 3 423,20
6135	Contrats de prestations de services Locations mobilières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61521	Entretien terrains	12 980,00	12 712,45	0,00	0,00	267,55
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	48 674,00	20 685,56	0,00	0,00	27 988,44
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	7 093,87	0,00	0,00	-2 093,87
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	2 920,47	0,00	0,00	579,53
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	68,44	0,00	0,00	31,56
6156	Maintenance	23 000,00	18 480,92	0,00	0,00	4 519,08
6161	Multirisques	7 000,00	7 239,50	0,00	0,00	-239,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	500,00	357,94	0,00	0,00	142,06
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	115,00	0,00	0,00	-115,00
6226	Honoraires	1 000,00	2 100,00	0,00	0,00	-1 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	12,00	0,00	0,00	488,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	1 415,00	0,00	0,00	-915,00
6238	Divers	0,00	873,00	0,00	0,00	-873,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	356,89	0,00	0,00	143,11
6262	Frais de télécommunications	3 800,00	3 878,70	0,00	0,00	-78,70
6281 6282	Concours divers (cotisations)	600,00 100,00	891,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-291,00 100,00
62871	Frais de gardiennage (églises, forêts, . Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	615,00	0,00	0,00	-615,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	25 000,00	23 118,09	0,00	0,00	1 881,91
63512	Taxes foncières	5 382,00	5 255,00	0,00	0,00	127,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 100,00	131 704,96	0,00	0,00	18 395,04
6331	Versement de transport	0,00	79,67	0,00	0,00	-79,67
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	1 415,11	0,00	0,00	584,89
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,00	220,02	0,00	0,00	179,98
6411	Personnel titulaire	90 000,00	80 950,27	0,00	0,00	9 049,73
6413	Personnel non titulaire	10 000,00	3 594,91	0,00	0,00	6 405,09
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 000,00	12 681,75	0,00	0,00	3 318,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	24 103,52	0,00	0,00	896,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	126,40	0,00	0,00	373,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	8 227,48	0,00	0,00	-3 227,48
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	300,00	305,83	0,00	0,00	-5,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
700011	Atténuations de produits	821,00	760,00	0,00	0,00	61,00
739211	Attributions de compensation	821,00 0,00	703,00 57,00	0,00 0,00	0,00	118,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	36 750,00			0,00	-57,00
65	Autres charges de gestion courante		34 433,47	0,00	0,00	2 316,53
6531	Indemnités	20 000,00	18 892,30	0,00	0,00	1 107,70
6533	Cotisations de retraite	800,00 0,00	791,03	0,00	0,00	8,97
6535 6553	Formation Service d'incendie	5 400,00	188,35 5 424,15	0,00 0,00	0,00 0,00	-188,35 -24,15
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 720,00	5 424,15 4 957,46	0,00	0,00	-24,15 -237,46
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 730,00	4 957,46 4 180,00	0,00	0,00	1 550,00
65888	Autres	100,00	0,18	0,00	0,00	99,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	378 057,00	315 781,12	0,00	0,00	62 275,88
	= (011+012+014+65+656)	3.0 037,00	010 701,12	0,00	0,00	02 21 3,00
66	Charges financières (b)	4 200,00	4 123,96	0,00	0,00	76,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 200,00	4 123,96	0,00	0,00	76,04
67						
01	Charges exceptionnelles (c)	200,00	152,90	0,00	0,00	47,10

Chap/	Libellé (1)	ماناه	Crédits emple	oyés (ou restant	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	50,00	0,00	0,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	102,90	0,00	0,00	-2,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,04				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	382 457,04	320 057,98	0,00	0,00	62 399,06
023	Virement à la section d'investissement	32 568,00	0,00			32 568,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 531,00	5 531,00			0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	3 500,00	3 500,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 031,00	2 031,00			0,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 099,00	5 531,00			32 568,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	38 099,00	5 531,00			32 568,00
	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	420 556,04	325 588,98	0,00	0,00	94 967,06
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

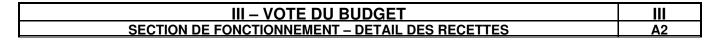
 $^{(3) \} Si \ la \ commune \ ou \ l'établissement \ applique \ le \ régime \ des \ provisions \ semi-budgé taires.$

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	0	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)		
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
013	Atténuations de charges	2 000,00	3 857,86	0,00	0,00	-1 857,86	
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	3 857,86	0,00	0,00	-1 857,86	
70	Produits services, domaine et ventes div	24 300,00	23 289,50	0,00	0,00	1 010,50	
7023	Menus produits forestiers	100,00	1 770,00	0,00	0,00	-1 670,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	200,00	770,70	0,00	0,00	-570,70	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	800,00	773,02	0,00	0,00	26,98	
7035	Locations de droits de chasse et pêche	100,00	66,00	0,00	0,00	34,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	8 000,00	5 218,50	0,00	0,00	2 781,50	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	90,00	0,00	0,00	10,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	15 000,00	14 526,28	0,00	0,00	473,72	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	75,00	0,00	0,00	-75,00	
73	Impôts et taxes	155 816,00	142 848,58	0,00	0,00	12 967,42	
73111	Taxes foncières et d'habitation	58 426,00	57 365,00	0,00	0,00	1 061,00	
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	7 145,00	0,00	0,00	-7 145,00	
7323	Revers. prél. de l'Etat sur le PBJ	7 150,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00	
7336	Droits de place	240,00	180,00	0,00	0,00	60,00	
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	90 000,00	78 158,58	0,00	0,00	11 841,42	
74	Dotations et participations	79 102,00	90 998,87	0,00	0,00	-11 896,87	
7411	Dotation forfaitaire	23 293,00	23 293,00	0,00	0,00	0,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	18 878,00	24 909,00	0,00	0,00	-6 031,00 6 031,00	
74127 742	Dotation nationale de péréquation Dot. aux élus locaux	6 031,00	0,00	0,00	0,00		
742	FCTVA	4 550,00	4 550,00 1 709,90	0,00	0,00 0,00	0,00 1 772,10	
744	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 482,00 17 000,00	19 734,61	0,00 0,00	0,00	-2 734,61	
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	382,00	382,00	0,00	0,00	0,00	
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	5 186,00	5 186,00	0,00	0,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations	300,00	11 234,36	0,00	0,00	-10 934,36	
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	44 562,73	0,00	0,00	-562,73	
752	Revenus des immeubles	44 000,00	44 561,85	0,00	0,00	-561,85	
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,88	0,00	0,00	-0,88	
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES	305 218,00	305 557,54	0,00	0,00	-339,54	
IOIAL	(a) = 70+73+74+75+013	000 2 10,00	000 001,04	0,00	0,00	-003,54	
76	Produits financiers (b)	10,00	1,88	0,00	0,00	8,12	
761	Produits de participations	10,00	1,88	0,00	0,00	8,12	
77	Produits exceptionnels (c)	1 034,80	60 318.70	0,00	0,00	-59 283,90	
7718							
7718	Autres produits except. opérat° gestion Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00 500,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	500,00 500,00	
775 775	Produits des cessions d'immobilisations	34,80	34,80	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	60 283,90	0,00	0,00	-60 283,90	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	306 262,80	365 878,12	0,00	0,00	-59 615,32	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 465,20	3 465,20			0,00	
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	3 465,20	3 465.20			0.00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00	
Т	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 465,20	3 465,20			0,00	
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	309 728,00	369 343,32	0,00	0,00	-59 615,32	
	Pour information	110 828,04					
B 002 Fx	cédent de fonctionnement reporté de N-1	,5 .					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

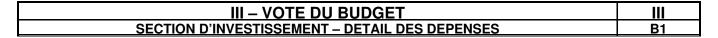
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 908,00	10 904,16	0,00	3,84
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 908,00	10 904,16	0,00	3,84
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	14 691,00	14 446,30	0,00	244,70
2181	Installat° générales, agencements	12 191,00	12 190,30	0,00	0,70
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	2 256,00	0,00	244,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 599,00	25 350,46	0,00	248,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 800,00	24 230,00	0,00	-430,00
1641	Emprunts en euros	23 800,00	23 630,00	0,00	170,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	600,00	0,00	-600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	23 800,00	24 230,00	0,00	-430,00
Т	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	49 399,00	49 580,46	0,00	-181,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 465,20	3 465,20		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 465,20	3 465,20		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	3 465,20	3 465,20		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	430,00	0,00		430,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00	0,00		430,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 895,20	3 465,20		430,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	53 294,20	53 045,66	0,00	248,54
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	21 167,97			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

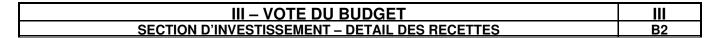
⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 400,00	12 644,78	0,00	-4 244,78
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 823,00	0,00	0,00	3 823,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 577,00	2 644,78	0,00	1 932,22
1332	Amendes de police transférables	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 400,00	12 644,78	00,0	-4 244,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 567,97	27 599,78	0,00	-31,81
10222	FCTVA	6 400,00	6 431,81	0,00	-31,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 167,97	21 167,97	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00	0,00	0,00	430,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-34,80		0,00	
	Total des recettes financières	27 963,17	27 599,78	0,00	363,39
Т	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	36 363,17	40 244,56	0,00	-3 881,39
021	Virement de la sect° de fonctionnement	32 568,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 531,00	5 531,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	3 500,00		0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 031,00	2 031,00		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 099,00	5 531,00		32 568,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	38 099,00	5 531,00		32 568,00
то	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	74 462,17	45 775,56	0,00	28 686,61
F	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3				

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					346 770,09									
1641 Emprunts en euros (total)					346 770,09									
0195489/01 6476553/1	Crédit Local de France Caisse d'Epargne			01/05/2002 05/11/2004	306 770,09 40 000,00	F F		5,480 4,880	5,480 4,880		T A	C C	0	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					346 770,09										

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				<u>ORTARITATOR</u>			s et dettes au 31/12		, ,			
		0.11				Taux d'intérêt	_		Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		60 583,51					23 734,01	4 123,96	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		60 583,51					23 734,01	4 123,96	0,00	0,00
0195489/01	_	0,00	A-1	51 912,02	2,00	Х		0,000	21 108,19	3 572,65	0,00	0,00
6476553/1		0,00	A-1	8 671,49	3,00	Х		0,000	2 625,82	551,31	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		60 583,51					23 734,01	4 123,96	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 - I YPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de				euro		
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	produits	2	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	60 583,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
· ·	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur Jusqu a 3 ; multiplicateur Jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		23 800,00	I 23 630,00
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	23 800,00	23 630,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	23 800,00	23 630,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 630,00	0,00	21 167,97	44 797,97

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

		Crédits de l'exercice	- /
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	40 964,20	III 8 462,81
Ressource	es propres externes de l'année (a)	6 400,00	6 431,81
10222	FCTVA	6 400,00	6 431,81
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	es propres internes de l'année (b) (2)	34 564,20	2 031,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 031,00	2 031,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-34,80	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	32 568,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 462,81	0,00	0,00	21 167,97	29 630,78

	Me	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	44 797,97
Ressources propres disponibles	IV	29 630,78
Solde	V = IV - II (3)	-15 167,19

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
<u>Entreprises</u>		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
<u>Départements</u>		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

CI.I - LIAI DO FLAGONNEL ACCINIZA								
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2° cl	CC	1,00 0,00	0,00 1,00	1,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
Adjoint technique	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Femme de ménage	С	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1	

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	MUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique. URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi nº 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

E E I ABEIOCEMENT								
DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT					
Etablissements publics de coopération intercommunale								
Autres organismes de regroupement								

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ТЕРВ	542 100,00	5,14	5,14	0,00	27 863,94	0,00
TFPNB	8 100,00	38,16	38,16	0,00	3 090,96	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	550 200,00	5,51			30 954,90	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 12/03/2021

Présenté par (1) Le Maire. A Barbazan, le 18/03/2021

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Barbazan, le 18/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/03/2021, et de la publication le

A Barbazan,le 19/03/2021

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.